

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 8 février 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6 et 7 février 2012**

**2012 DFPE 31** Signature par Paris Habitat OPH, mandataire de la Ville, d'un marché de travaux avec l'entreprise LAINE DELAU concernant la réalisation d'une crèche, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante au 117, rue de Ménilmontant (20e), dans le cadre d'un groupement de commandes.

**M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1, L. 2122-21 et suivants ;

Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment ses articles 3 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 juin 2008, autorisant l'implantation d'une crèche collective et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant à Paris 20e, en application de l'article L. 2511-16 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin 2008 ;

Vu la délibération, en date des 7 et 8 juillet 2008, par laquelle M. le Maire de Paris a été autorisé à signer avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Paris, devenu Paris Habitat OPH, un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant (20e), et par laquelle le représentant de cette société a été autorisé à lancer les consultations d'entreprises nécessaires à la réalisation de ce programme, notamment un concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des dispositions du Code des Marchés Publics susvisé ;

Vu le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage notifié le 31 juillet 2008 à Paris Habitat OPH ;

Vu la délibération, en date des 14, 15 et 16 décembre 2009, approuvant les modalités de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation de cette opération, son attribution au groupement conjoint formé par VIALET Architecture, Paysarchitectures et IGREC Ingénierie SAS, la signature dudit marché, et autorisant le dépôt des demandes de permis de construire et de démolir correspondantes ;

Vu la délibération, en date des 28, 29 et 30 mars 2011, approuvant et autorisant la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH en vue du lancement, en appel d'offres ouvert, de la consultation relative au marché de travaux de réalisation d'une crèche et d'un logement de fonction d'une part, et d'une résidence étudiante d'autre part, sur la parcelle municipale sise 117, rue de Ménilmontant (20e), de l'attribution, de la signature, de la notification et de l'exécution du marché en cause,

Vu la délibération, en date des 28, 29 et 30 mars 2011, désignant les représentants de la Ville de Paris au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes à constituer entre la Ville de Paris et Paris Habitat OPH en vue de la réalisation de l'équipement et des logements susvisés ;

Vu la convention constitutive dudit groupement de commandes, signée le 12 avril 2011 ;

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, en date du 6 décembre 2011, confirmée le 10 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande d'autoriser la signature par Paris Habitat OPH, mandataire de la Ville, d'un marché de travaux avec l'entreprise LAINE DELAU concernant la réalisation d'une crèche et d'un logement de fonction d'une part, d'une résidence étudiante d'autre part, au 117, rue de Ménilmontant (20e), dans le cadre dudit groupement de commandes ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 26 janvier 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est décidé d'attribuer le marché de travaux relatif à la réalisation d'une crèche, d'un logement de fonction et d'une résidence étudiante au 117, rue de Ménilmontant (20e), à l'entreprise LAINE DELAU, domiciliée 61, avenue Jules Quentin 92730 NANTERRE, pour un montant de 9.387.624,18 euros TTC (dont 3.563.835,97 euros TTC de travaux réalisés pour le compte de la Ville), suivant la proposition de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué par la Ville de Paris et Paris Habitat OPH, à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2011, confirmée le 10 janvier 2012.

Article 2 : Le représentant de Paris Habitat OPH, mandataire de la Ville de Paris en vertu d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation d'une crèche collective de 66 places et d'un logement de fonction au 117, rue de Ménilmontant (20e), et coordonnateur du groupement de commandes susvisé, est autorisé à signer ledit marché de travaux.

Article 3 : Est autorisée conformément au Code des Marchés Publics et à l'article 15 du Cahier des Clauses Administratives Générales – CCAG - travaux, la signature des éventuelles décisions de poursuivre les prestations au-delà de la limite prévue par le marché, pour le cas où ces prestations excèderaient 5 % du montant initial des travaux, le cas échéant augmenté après signature d'un ou plusieurs avenants.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23, articles 2313 (pour les remboursements) et 238 (pour les avances), rubrique 64, mission 30 000.99.010 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les exercices 2012 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.